

## **ERRATUM : dans la note de service N° 8 du 30 juin 2008**

Journée de solidarité : il fallait lire « vendredi 29 **août** » et non « septembre ».

Rappel le service des enseignants comprendra, à partir de la rentrée prochaine, 108 heures réparties ainsi :

- 60 heures d'aide personnalisée aux élèves en difficulté
- 24 heures de travaux d'équipe (conseils de maîtres, conseils de cycles)
- 18 heures d'animation pédagogique et de formation
- 6 heures de Conseil d'école

Concernant **les deux heures hebdomadaires d'aide personnalisée dues aux élèves en difficulté**, des questions arrivent à mon bureau, aussi voici quelques précisions :

1 – Les élèves concernés ont droit à 2 heures par semaine d'école, soit 72 heures auxquelles il convient de soustraire 4 à 6 heures d'observation, d'évaluation et d'analyse des difficultés faites durant les 2 ou 3 premières semaines de l'année et les 2 à 4 heures des deux dernières semaines (réservées à d'autres activités...) soit 66 heures d'aide au maximum.

Le service des enseignants pour ces heures d'aide personnalisée est de 60 heures auxquelles il faut déduire :

- 10 à 12 h de concertation et de préparation pour tout adjoint ;
- quelques heures de décharge de coordination et d'organisation pour les Directeurs (10 h pour 3 à 4 classes ; 20 h pour 5 à 9 classes ; 30 h pour 10 à 13 classes et 60 h pour plus de 13 classes).

Ainsi il conviendra d'articuler le temps dû aux élèves (66 h au maximum) et le temps de service des enseignants (48 h au maximum).

2 – Chaque groupe compte de 3 à 6 élèves. Je rappelle qu'**un enseignant ne doit jamais être en classe avec seul élève** :

- si le groupe se réduit à un élève, celui-ci rejoint un autre groupe et les deux enseignants travaillent ensemble ;
- dans une classe unique de RPI, l'enseignant demande aux parents de venir chercher leur enfant.

3 – Lorsqu'un enseignant est absent, deux cas se présentent :

- il est remplacé : son remplaçant assure ce service ; ce qui suppose que les documents de préparation et de suivi des élèves soient à sa disposition.
- il n'est pas remplacé, deux cas se présentent :
  - les élèves sont répartis dans d'autres groupes
  - c'est une classe unique de RPI, les familles sont informées qu'elles doivent venir chercher leur enfant.

**Enfin, à tous, parce qu'on en a bien besoin pour affronter la nouvelle rentrée et tous ses changements, je souhaite des vacances reposantes, culturelles, sportives, pédagogiques (juste ce qu'il faut) et familiales (le plus possible).**

Martine Blandeau-Brosset